Publics visés :

Entreprises privées et publiques : encadrement, élus, préventeur personne désignée par l'entreprise ou l'établissement souhaitant engager une démarche construite sur ce sujet.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Avoir suivi et validé la formation proposée par l'Inrs (e-learning) :
 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels
- Accepter un échange afin de définir les conditions de réussite du projet de prévention.

Objectifs :

- Élaborer et animer un projet de prévention des risques psychosociaux en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Assurer une veille dans le temps sur les risques de RPS.

Contenu :

- Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?
- La méthodologie de projet : formaliser les enjeux, s'accorder pour agir ensemble.
- La méthodologie de projet : les conditions de la réussite, les différentes étapes.
- La démarche de prévention des RPS : les atteintes à la santé en lien avec l'activité professionnelle.
- Le travail au centre de la démarche de prévention.
- Les outils de repérage et d'évaluations des risques (portée et limites).
- L'élaboration de plan d'actions.
- La mise en place d'un suivi et d'indicateurs de veille.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur Habilité Inrs- Formateur expérimenté (formation et terrain) Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Des travaux d'intersessions s'appuieront sur un plan d'actions personnalisé.

Durée : 7 jours non consécutifs (3 jours + 2 jours + 2 jours) + 28h d'intersessions

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Travaux intersessions.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « Personne ressource RPS ».

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.